

Institut de veille sanitaire



Sigle

InVS

Textes de référence

- Loi du 1^{er} juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et au contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Statut

Établissement public de l'État placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé

Président du conseil d'administration

Pr Maurice Giroud

Président du conseil scientifique

Pr François Dabis

Directeur général

Pr Gilles Brucker

Effectifs

386 personnes (70 % d'épidémiologistes et de personnel scientifique)

Siège

Saint-Maurice (Val-de-Marne)

En région

16 cellules interrégionales d'épidémiologie (Cire) : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Saint-Denis de la Réunion, Toulouse.

Localisées au sein des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (Drass), les Cire sont des structures spécialisées en épidémiologie d'intervention, capables de décliner le savoir-faire et de relayer localement l'action de l'InVS.

Missions

L'InVS réunit les missions de surveillance, de vigilance et d'alerte dans tous les domaines de la santé publique :

- *La surveillance et l'observation permanentes de l'état de santé de la population.* L'InVS participe au recueil et au traitement des données sanitaires à des fins épidémiologiques, avec l'appui de correspondants publics et privés.
- *La veille et la vigilance sanitaire.* L'InVS est chargé de rassembler,

Champs de compétence

Les missions de l'InVS se déclinent en plusieurs thèmes :

- *Les maladies infectieuses.* Sida, infection par le VIH, hépatites B et C, infections sexuellement transmissibles, infections d'origine alimentaire, zoonoses, maladies évitables par la vaccination, infections nosocomiales et résistance aux antibiotiques, infections respiratoires, grippe saisonnière, grippe aviaire, maladies tropicales...
- *Les effets de l'environnement sur la santé.* Risques liés à différents types de pollution (atmosphérique, hydrique, chimique), aux rayonnements ionisants, aux nuisances physiques, aux variations climatiques...
- *Les risques d'origine professionnelle.* Cancers professionnels, effets de l'amiante, troubles musculo-squelettiques, morbidité d'origine professionnelle, stress...
- *Les maladies chroniques et les traumatismes.* Cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, nutrition, accidents et traumatismes, santé mentale, maladies rares, allergies...

Organisation

L'InVS est dirigé par un directeur général assisté d'un directeur adjoint et deux directeurs (stratégie et programmation ; développement scientifique et prospective), qui coordonnent notamment les missions de développement (Europe, régions) et de formation. Une cellule spécifique, rattachée à la direction générale, assure la coordination des alertes.

L'InVS est organisé en :

- 5 départements scientifiques (maladies infectieuses, santé-environnement, santé-travail, maladies chroniques et traumatismes,

analyser et actualiser les connaissances sur les risques sanitaires, leurs causes et leur évolution ; de détecter de manière prospective les facteurs de risque susceptibles de modifier ou d'altérer la santé de la population ; d'étudier et de répertorier les populations les plus fragiles. L'InVS peut également assurer des fonctions de veille sanitaire pour la Communauté européenne, des organisations internationales et des pays tiers.

phérique, hydrique, chimique), aux rayonnements ionisants, aux nuisances physiques, aux variations climatiques...

- *Les risques d'origine professionnelle.* Cancers professionnels, effets de l'amiante, troubles musculo-squelettiques, morbidité d'origine professionnelle, stress...
- *Les maladies chroniques et les traumatismes.* Cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, nutrition, accidents et traumatismes, santé mentale, maladies rares, allergies...

et département international et tropical) ;

- 5 services transversaux (communication, documentation, systèmes d'information, ressources humaines et service financier, logistique et économique).

Le conseil d'administration de l'InVS (23 membres) se prononce sur les grandes orientations stratégiques, le programme d'activité et les moyens nécessaires à l'exercice des missions de l'institut.

Un conseil scientifique (17 membres) veille à la cohérence de la politique scientifique de l'institut.

- *L'alerte sanitaire.* En cas de menace pour la santé publique, l'InVS alerte le ministre chargé de la Santé et lui recommande toute action ou mesure appropriée pour prévenir la survenue et/ou contrôler l'impact sanitaire de cette menace.

- *Une contribution à la gestion des situations de crise sanitaire.* L'InVS propose aux pouvoirs publics toute action qu'il juge nécessaire pour optimiser la gestion des situations de crise sanitaire.

Les partenaires de l'InVS

Selon les thématiques, tous les professionnels de santé contribuent à la mission de veille sanitaire, avec par exemple :

- *Les réseaux nationaux.* Centres nationaux de référence, registres de morbidité, réseaux de professionnels de santé hospitaliers et libéraux, laboratoires hospitaliers ou privés, médecins, organismes qui disposent de données de santé publique (CnamTS, Inserm, Dress...), agences sanitaires (Afsa, Afsaps, Afsset, HAS, IRSN, EFS, ABM...).
- *Les réseaux européens de surveillance.* Réseau européen financé par la Commission européenne, Centre européen de surveillance et de contrôle des maladies basé à Stockholm (ECDC).
- *Les réseaux internationaux.* OMS, réseaux de surveillance et d'appui en lien avec le ministère des Affaires étrangères.

Coordonnées

Institut de veille sanitaire
12 rue du Val-d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
Téléphone : 01 41 79 67 00
Site Internet : www.invs.sante.fr